

OFFREZ UNE « CARTE DE PÊCHE 2020 » À NOËL OU AUX ÉTRENNES !

Un cadeau original

Un cadeau qui permet de s'évader près de chez soi et/ou en vacances

Un cadeau qui permet de retrouver la nature, seul, entre amis et/ou en famille

Pour cela, voici quelques étapes à suivre :

1. Connaître quelques informations indispensables sur l'heureux destinataire :
 - son nom,
 - son prénom,
 - sa date de naissance,
 - son adresse.
2. Ensuite deux possibilités :
 - soit se rendre chez un dépositaire => liste des dépositaires de Haute-Garonne : www.fede-peche31.com – PÊCHER – Les points de vente du 31)
 - soit se rendre sur le site <http://www.cartedepeche.fr/>
3. Choisir la carte de pêche offerte :
 - carte découverte -12 ans pour les enfants de moins de 12 ans au 1^{er} janvier 2020,
 - carte personne mineure pour les jeunes de moins de 18 ans au 1^{er} janvier 2020,
 - carte découverte femme pour les femmes majeures,
 - carte interfédérale (pêche autorisée dans presque toute la France) pour les hommes majeurs. C'est de très loin la carte la plus vendue.
 - carte personne majeure (attention, n'offrez cette carte de pêche que si vous savez que le bénéficiaire ne pêchera qu'en Haute-Garonne et jamais dans ses principaux lacs de plaine ou de montagne, sinon optez pour la carte interfédérale) pour les hommes majeurs.
4. Choisir par défaut, sauf indication contraire, l'AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique) de l'adresse du destinataire.
5. Imprimer la carte de pêche et, si la carte est achetée via www.cartedepeche.fr, conserver en mémoire le fichier de la carte de pêche. Ceci permet d'imprimer à nouveau la carte de pêche, en cas de perte.

BONNES FÊTES DE FIN D'ANNÉE !